



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 11 janvier 2016

Monsieur le Président,

Par la présente nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances au sujet de l'imposition des voitures de société.

Plusieurs organes de presse se sont fait l'écho des associations de professionnels de l'automobile faisant part de leur opposition quant à une hausse de l'imposition des voitures de société. La réaction des associations se situe dans la suite des affirmations de la ministre de l'Environnement en faveur d'une telle hausse.

Comme paperjam.lu le rappelle, les associations indiquent que les voitures de société seraient vitales pour le secteur, que plus de 1.000 emplois directs et indirects seraient concernés et enfin que le remplacement régulier des voitures de société aurait pour conséquence que souvent des modèles plus récents et plus propres circuleraient sur nos routes. Une hausse même légère du taux d'imposition, un des plus élevé comparé à nos pays voisins, enlèverait toute raison d'être à ces voitures, rappelle enfin le secteur.

C'est ainsi que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer qu'une réforme du régime d'imposition des voitures de services est envisagée ?
- Est-ce le gouvernement entend suivre les lignes tracées par les députés verts de l'époque, Camille Gira et François Bausch, dans leur proposition de loi n°6538 ? A défaut, quelle forme prendra cette réforme ?
- Monsieur le Ministre s'attend-il à plus de recettes fiscales via la réforme du régime d'imposition précité ? Peut-il confirmer que le surplus d'impôts à percevoir en suivant la réforme esquissée par les députés verts précités se situerait aux alentours de 70 millions d'euros annuellement (cf. simulation des députés verts dans leur proposition de loi) ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Diane Adehm
Députée

Gilles Roth
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
12 FEV. 2016

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 814x296e8

Luxembourg, le 10 février 2016

Concerne : Question parlementaire n° 1680 du 11 janvier 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth concernant l'imposition des voitures de société

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA

Réponse de Monsieur le Ministre des Finances à la question parlementaire n° 1680 du 11 janvier 2016 de Madame la Députée Diane ADEHM et de Monsieur le Député Gilles ROTH

Tel qu'il ressort des réponses aux questions parlementaires précédentes des honorables Députés au sujet de la réforme fiscale (numéros 1295, 1150, 1058, 838, 575, 92, 66), de nombreuses pistes sont actuellement à l'étude au titre des travaux préparatoires. A ce stade, les spéculations sur d'éventuelles modifications au niveau de l'imposition des voitures de service, tout comme sur d'hypothétiques autres modalités de la réforme, restent dénouées de tout fondement concret.